

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° de division : 18-Terrebonne
No de cour : 700-11-022585-253
No de dossier : 41-3224905

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

9452-9450 Québec inc., corps politique légalement constitué selon la Loi ayant son siège social et son principal établissement au 1386 rue du Clos-des-Artisans, ville de Prévost, province de Québec, J0R 1T0.

Débitrice

- ET -

C.S. Adjami Inc., 3333 Boul. Graham, bureau 400, Montréal, Québec, H3R 3L5.

Syndic Autorisé en Insolvabilité

AVIS DE LA FAILLITE ET DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS
(paragraphe 102(1) de la Loi)

Avis est donné de ce qui suit:

1. Une ordonnance de faillite a été rendue contre **9452-9450 Québec inc.** le 15 mai 2025, et le soussigné, C.S. Adjami Inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli se tiendra le 11 juin 2025 à 9 h 30 par visioconférence Microsoft Teams aux coordonnées suivantes :

Identifiant de rencontre Microsoft Teams : 260 791 722 715 3

Mot de passe Microsoft Teams : fg7bN9RJ

Identifiant de l'appel conférence : 1 437-703-4265, 191 037 574#

Si vous désirez participer à l'assemblée, svp en aviser le Syndic par courriel à notifications@csadjami.ca.

3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à mon attention avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Fait à Montréal, le 22^{ième} jour de mai 2025.

C.S. ADJAMI INC.
Syndic Autorisé en Insolvabilité
Hugo Daoust, CPA, CIRP, SAI
Administrateur désigné
3333 Boul. Graham, bureau 400
Montréal, QC H3R 3L5
Téléphone : 514-341-5511
Télécopieur : 514 342-0589

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 700-11-022585-253
No dossier: 41-3224905

FORMULAIRE 68
Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers
(paragraphe 102(1) de la Loi)

☒ original ☐ modifié

Dans l'affaire de la faillite de 9452-9450 Québec Inc, Corporation l également constituée
Ayant son siège social au 1386, rue du Clos-des-Artisans, dans la ville de Prévost,
Province de Québec (J0R 1T0)

Avis est donné de ce qui suit :

1. 9452-9450 Québec Inc. a déposé (ou est réputé avoir déposé) une cession (ou Une ordonnance de faillite a été rendue à l'égard de 9452-9450 Québec Inc.) le 15 mai 2025 et le soussigné, C.S.Adjami Inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le s équestre officiel (ou par le tribunal), sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux -ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli aura lieu le 11 juin 2025 à 9:30 heures à rencontre Teams ou [https://teams.microsoft.com/join/2607917227153](https://teams.microsoft.com/join/2607917227153?context=meeting&meetingid=191037574#), +1 437-703-4265,,191037574#, conference #191 037 574#.
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 22 mai 2025, à Montréal en la province de Québec.

C.S.Adjami Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité
Par:

Hugo Daoust - Syndic autorisé en insolvabilité
3333 boul. Graham - Suite 400
Montréal QC H3R 3L5
Téléphone: (514) 341-5511 Télécopieur: (514) 342-0589



Industrie Canada

Industry Canada

Bureau du surintendant
des faillites Canada

Office of the Superintendent
of Bankruptcy Canada

District de QUÉBEC

No division : 18 - Terrebonne

No cour : 700-11-022585-253

No dossier : 41-3224905

Dans l'affaire de la faillite de :

9452-9450 Québec Inc.

Débiteur

C.S. ADJAMI INC.

Syndic autorisé en insolvabilité

ADMINISTRATION ORDINAIRE

Garantie : \$* ***

Date de faillite : 15 mai 2025, 09:11

Assemblée des créanciers : 11 juin 2025, 09:30
Par vidéoconférence Teams
Numéro de réunion : 260 791 722 715 3
1-437-703-4265 conf:191037574#, QUÉBEC

Président : Séquestre officiel

Personne désignée : Carl Laberge

CERTIFICAT DU DÉPÔT D'UNE ORDONNANCE DE FAILLITE - Article 43

Je soussigné, séquestre officiel pour ce district de faillite, certifie par les présentes que :

- le syndic susmentionné a déposé, pour endossement par moi-même, une ordonnance de faillite nommant le syndic, conformément au paragraphe 43(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, syndic de l'actif du failli susmentionné;
- le cas échéant, les mesures visant à éviter certaines dispositions et préférences, débutent avant l'ouverture de la faillite et terminent à la date de la faillite inclusivement.

La personne désignée doit :

- remplir toutes les obligations imposées à un failli par la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, et en particulier assister à la première assemblée des créanciers et, sur demande, comparaître devant le séquestre officiel pour interrogatoire.

Ledit syndic susmentionné doit :

- signifier à la personne désignée une copie de l'ordonnance de faillite portant la signature du séquestre officiel et, le cas échéant, un avis d'interrogatoire;
- me fournir, sans délai, une garantie pour la somme susmentionnée;
- envoyer à tous les créanciers, dans les cinq jours qui suivent la date de sa nomination, un avis de la faillite; et
- le cas échéant, convoquer de la manière prescrite une première assemblée des créanciers, qui aura lieu à la date et à l'endroit susmentionnés, ou à telle autre date et tel autre endroit, selon ce que pourra plus tard demander le séquestre officiel.

Date : 20 mai 2025

E-File / Dépôt électronique

Séquestre officiel

Sun Life Building, 1155 Metcalfe Street, Suite 950, Montréal, QUÉBEC, H3B 2V6, 877/376-9902

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 700-11-022585-253
No dossier: 41-3224905

☒ original ☐ modifié

FORMULAIRE 78
Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité
(paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de 9452-9450 Québec Inc, Corporation également constituée
Ayant son siège social au 1386, rue du Clos-des-Artisans, dans la ville de Prévost,
Province de Québec (J0R 1T0)

Au failli :
Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 15 mai 2025. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle faite par un administrateur autorisé, si le failli ou le débiteur est une personne morale, ou par le failli ou le débiteur dans les autres cas.

Donnez les raisons des difficultés financières du failli ou du débiteur (choisissez toutes les options qui s'appliquent et donnez des détails) :

- ☐ Conditions du marché défavorables;
☐ Manque de financement ou de capitaux;
☐ Augmentation des coûts fixes;
☒ Mauvaise gestion;
- ☐ Variation du taux de change;
☐ Compétition;
☐ Mauvais modèle d'affaires ou problème d'infrastructures;
☐ Erreur de comptabilité;
- ☐ Récession;
☐ Restrictions réglementaires;
☐ Échec de campagne de publicité;
☐ Dettes fiscales;
- ☐ Mauvais résultats financiers;
☐ Catastrophe naturelle;
☐ Échec de campagne de publicité;
☐ Main d'œuvre;
- ☐ Problèmes judiciaires (veuillez préciser);
☐ Augmentation du coût des affaires;
☐ Problèmes personnels;
☐ Autre (veuillez préciser).

Détails pertinents :

Actif			Passif		
(total de la liste de l'actif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur)			(total de la liste du passif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur)		
1. Espèces		0.00	1. Créanciers garantis		0.00
2. Dépôts en institutions financières		0.00	2. Créanciers privilégiés, sûretés et charges prioritaires		0.00
3. Comptes à recevoir et autres créances			3. Créanciers non garantis		3,154,986.91
Total	37,000.00		4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres pouvant être		0.00
Estimation des créances qui peuvent être réalisées	37,000.00	37,000.00			
4. Inventaire		0.00			
5. Aménagements, etc.		0.00	Total du passif		3,154,986.91
6. Bétail		0.00			
7. Machines et outillage		0.00	Surplus		3,117,985.91
8. Immeubles et biens réels		0.00			
9. Ameublement		0.00			
10. Actifs incorporels (propriétés intellectuelles, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.)		0.00			
11. Véhicules		0.00			
12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débentures, etc.)		0.00			
13. Autres biens		1.00			
Total des lignes 1 à 13		37,001.00			
Si le failli est une personne morale, ajoutez :					
Montant du capital souscrit	0.00				
Montant du capital payé	0.00				
Solde souscrit et impayé	0.00				
Estimation du solde qui peut être réalisé	0.00	0.00			
Total de l'actif		37,001.00			
Déficit		-3,117,985.91			
Valeur totale de l'actif se trouvant à l'extérieur du Canada inclus aux lignes 1 à 13		0.00			

Liste de l'actif

Organisez la liste par Genre d'élément d'actif et numérotez consécutivement.

N°	Genre d'élément d'actif ¹	Adresse ou emplacement	Biens à l'extérieur du Canada	Détails	Pourcentage du droit du failli ou du débiteur	Valeur totale du droit du failli ou du débiteur	Montant estimé pouvant être réalisé	Valeur de rachat ou surplus	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
501	Autres biens	n/a	☐	Autre - Fonds en banque	100.00	1.00	1.00	1.00	☐
1301	Comptes à recevoir	gouvernements	☐	Créances payables - Entreprise - Remboursement de taxes	100.00	37,000.00	37,000.00	37,000.00	☐
Total						37,001.00	37,001.00		

¹ Choisir une option par item : Espèces; Dépôts en institutions financières; Comptes à recevoir et autres créances; Inventaire; Aménagements, etc.; Bétail; Machines et outillage; Immeuble résidentiel locatif; Immeuble commercial; Immeuble industriel; Terrain; Équipement industriel immobilisé; Autre immeuble ou bien réel; Ameublement; Actifs incorporels (propriété intellectuelle, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.); Véhicules; Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures, etc.); Lettre de change, billet à ordre, etc.; Crédits fiscaux; Autres biens.

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres	Montant total de la réclamation				
1	ARC - Taxe - Québec	Shawinigan-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-Sud QC G9P 5H9	Impôts d'entreprise	Gouvernement		1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	☐
2	Automobiles Distinction inc.	123, Terr. Chaville Lavaltrie QC J5T 1C3	Prêts de compagnie de financement	No comment		2,959,984.91	0.00	0.00	0.00	2,959,984.91			0.00	☐
3	Direction Régionale du Recouvrement	1600, boulevard René-Lévesque Ouest, 3ème étage secteur R23-CPF Montréal QC H3H 2V2	Impôts d'entreprise	Gouvernement		1.00	0.00	0.00	0.00	1.00			0.00	☐
4	Gestion Guy Mackenzie	600, Place Namur Saint-Lambert QC J4S 1Z4	Prêts de compagnie de financement	No comment		195,000.00	0.00	0.00	0.00	195,000.00			0.00	☐
Total						3,154,986.91	0.00	0.00	0.00	3,154,986.91				

² Choisir une option par item : Comptes à payer; Loyer non payés; Salaires non payés; Indemnité de départ; Impôts d'entreprise; Taxes de vente; Retenues à la source sur la paie; Frais légaux et jugements; Créances subordonnées; Lettres de change; Billets à ordre; Gages; Hypothèques sur les biens immeubles; Hypothèques ou droits réels mobiliers; Convention de sûreté générale; Prêts entre entreprises liées; Prêts bancaires (excepté hypothèques sur les biens immeubles); Prêts des sociétés de crédit; Prêts d'actionnaires; Actions et capital souscrit; Autre passif ou réclamation.

³ Choisir une option par item avec un montant de réclamation privilégiée ou prioritaire : Fournisseur impayé; Agriculteur, pêcheur ou aquiculteur; Salaires non payés; Sommes non versées relatives aux régimes de pension; Taxes municipales; Loyer; Client du failli courtier en valeurs mobilières; Fiducie présumée pour la Couronne; Charges super prioritaires et financement intérimaire; Engagements environnementaux; Autre.

22-mai-2025

Carl Laberge

Date

Je, Carl Laberge, de St-Lin-des-Laurentides en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 15 mai 2025, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement) devant moi le 15 mai 2025, à Montréal en la province de Québec.

Carl Laberge

Hugo Daoust, Commissaire à l'Assermentation
Pour la province de Québec
Expire le 23 août 2026

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 700-11-022585-253
No dossier: 41-3224905

FORMULAIRE 31

Preuve de réclamation

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)
et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de 9452-9450 Québec Inc, Corporation légalement constituée
Ayant son siège social au 1386, rue du Clos-des-Artisans, dans la ville de Prévost,
Province de Québec (J0R 1T0)

Le créancier préfère recevoir tout avis et correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse *et/ou* numéro de télécopieur *et/ou* adresse électronique suivant(e) (une adresse postale doit être inscrite dans tous les cas) :

Adresse postale: _____
Télécopieur: _____
Adresse électronique: _____
Nom ou poste de la personne contact: _____
Numéro de téléphone de la personne contact: _____

Dans l'affaire de la faillite de 9452-9450 Québec Inc. de Prévost en la province de Québec et de la réclamation de _____, créancier.

Je, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de _____ de la province de _____, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis _____ [préciser le poste ou la fonction] de _____ [nom du créancier ou de son représentant] et que je suis autorisé à représenter et [si le créancier est une personne morale] que j'ai le pouvoir de lier le créancier du débiteur susnommé).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le failli était, à la date de la faillite, soit le 15 mai 2025, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le failli a droit. Toute créance en devises étrangères a été convertie en monnaie canadienne au taux en vigueur à la date de la faillite.
(L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. Au meilleur de ma connaissance, cette dette n'est pas (ou cette dette est ou une partie de cette dette est) éteinte par prescription en vertu de la loi qui lui est applicable.

5. Paiement au créancier par le débiteur pour cette créance est recevable (ou le débiteur est endemeure) depuis le _____ jour de _____ et le plus récent paiement au créancier par le débiteur pour cette créance, si quelque paiement a été effectué, a été fait le _____ jour de _____ et/ou que la plus récente renonciation au bénéfice de la prescription ou du temps écoulé a été faite le _____ jour de _____ dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris de son historique, de toute renonciation ou de toute action en justice y étant reliée).

6. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises).

☐ **A. Réclamation non garantie au montant de _____ \$**

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

☐ pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

☐ pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi (complétez le paragraphe 6. E. ci-dessous.)

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 700-11-022585-253
No dossier: 41-3224905

FORMULAIRE 31 --- Suite

Dans l'affaire de la faillite de 9452-9450 Québec Inc, Corporation légalement constituée
Ayant son siège social au 1386, rue du Clos-des-Artisans, dans la ville de Prévost,
Province de Québec (J0R 1T0)

- ☐ pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.01) de la Loi.
- ☐ pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.02) de la Loi.
- ☐ pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.1) de la Loi.
- ☐ pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)e) de la Loi.
- ☐ pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)f) de la Loi.
- ☐ pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)g) de la Loi.
- ☐ pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)i) de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire).

- ☐ **B. Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail, au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- ☐ **C. Réclamation garantie au montant de _____ \$**

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexe une copie des documents relatifs à la garantie).

Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

- ☐ **D. Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

- ☐ **E. Réclamation d'un salarié au montant de _____ \$**

- ☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$

- ☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$

- ☐ **F. Réclamation d'un régime de pension pour sommes qui n'ont pas été versées au montant de _____ \$**

- ☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$

- ☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$

- ☐ **G. Réclamation contre les administrateurs au montant de _____ \$**

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- ☐ **H. Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 700-11-022585-253
No dossier: 41-3224905

FORMULAIRE 31 --- Fin

Dans l'affaire de la faillite de 9452-9450 Québec Inc, Corporation légalement constituée
Ayant son siège social au 1386, rue du Clos-des-Artisans, dans la ville de Prévost,
Province de Québec (J0R 1T0)

7. Au meilleur de ma connaissance, je _____(suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé _____(est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.

8. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon l'article 2 de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le failli sont des << personnes liées >> au sens de l'article 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie à l'article 2 de la Loi.
(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

9. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- ☐ Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la Loi, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- ☐ Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Avertissement : Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

Daté le _____ jour de _____, à _____.

Signature du créancier ou de son représentant

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 700-11-022585-253
No dossier: 41-3224905

FORMULAIRE 36
Formulaire de procuration
(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b
de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de 9452-9450 Québec Inc, Corporation légalement constituée
Ayant son siège social au 1386, rue du Clos-des-Artisans, dans la ville de Prévost,
Province de Québec (J0R 1T0)

Je, _____, de _____, créancier dans l'affaire susmentionnée,
nomme _____, de _____, mon
fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci
_____ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le _____, à _____.

Témoin

Créancier (personne physique)

Créancier (personne morale)

Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

C.S.Adjami Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité

3333 boul. Graham - Suite 400
Montréal QC H3R 3L5

Courriel: claims@csadjami.ca; reclamations@csadjami.ca



C.S.Adjmi Inc.
3333 boul. Graham, Bureau 400
Montréal, QC
514-341-5511
reclamations@csadjami.ca

Carl Adjami, CPA, PAIR, SAI
Hugo Daoust, CPA, PAIR, SAI

CETTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS EST FOURNIE AFIN DE VOUS AIDER À REMPLIR LA FORMULE DE PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ La preuve de réclamation doit être signée par l'individu qui la remplit.
- ◇ La signature du réclamant doit être attestée.
- ◇ Indiquer l'adresse complète (incluant le code postal) ainsi que l'adresse courriel où tout avis et correspondance doivent être expédiés.
- ◇ Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant réclamé sur la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 1 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Si la personne qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, elle doit préciser son poste ou sa fonction.

PARAGRAPHE 3 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Un relevé de compte détaillé ainsi que les factures s'y rapportant doivent accompagner la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 5 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Indiquer la date depuis laquelle la créance est due (selon les termes de crédit ou les ententes régissant la créance) ainsi que la date à laquelle le dernier paiement a été reçu de la compagnie en faillite (ou du débiteur). Si votre créance est prescrite et que la compagnie en faillite (ou de débiteur) a renoncé à la prescription du montant (en d'autres termes, quelle accepte que la créance soit valide, nonobstant la date ou elle est prescrite), SVP indiquer cette date.

PARAGRAPHE 6 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Un créancier non garanti doit cocher ce qui s'applique en indiquant s'il revendique ou non un droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, selon si la nature de sa créance correspond aux situations suivantes :
 - ❖ 136(1)(d) : Si vous êtes un employé, la différence entre le montant qui vous a été réellement payé l'article 81.3 et le montant qui vous serez réellement dû (jusqu'à concurrence de 2 000 \$);
 - ❖ 136(1) (d.01), 136(1) (d.02) : Si vous êtes un créancier garanti, le montant payé selon les articles 81.3, 81.4, 81.5 et 81.6 (priorité en faveur des employés)
 - ❖ 136(1) (d.1) : Montants qui vous sont dus à la suite d'une ordonnance du tribunal pour pension alimentaire ou allocation familiale;
 - ❖ 136 (1) (e) : Taxes municipales qui ne bénéficient pas d'une sûreté sur un immeuble;
 - ❖ 136 (1)(f) : Si vous êtes un locateur, un montant équivalent à 3 mois de loyer anticipé et 3 mois d'arriéré de loyer, dans la mesure où prévue au bail;
 - ❖ 136 (1)(g) : Frais légaux liés à une réclamation prouvable sous l'article 70(2);
 - ❖ 136 (1) (i) : Réclamations envers l'employeur pour accident du travail
- ◇ Un locateur doit compléter le sous-paragraphe B à la suite d'une résiliation du bail par le débiteur
- ◇ Un créancier garanti doit compléter le sous-paragraphe C
- ◇ Un agriculteur, un pêcheur ou un aquaculteur doit compléter le sous-paragraphe D.
- ◇ Un salarié doit compléter le sous-paragraphe E (le montant maximal qui peut être réclamé selon l'article 81.3(8) ou 81.4(8) se limite à 2 000 \$ plus 1 000 \$ pour des dépenses encourues dans le cadre du travail)
- ◇ Un réclamant contre les administrateurs doit compléter le sous-paragraphe G.
- ◇ Un client d'un courtier en valeurs mobilières failli doit compléter le sous-paragraphe H.

PARAGRAPHE 7 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Le réclamant doit indiquer s'il est ou n'est pas lié au débiteur, au sens de la définition de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité soit "suis lié" ou "ne suis pas lié".

PARAGRAPHE 8 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- ◇ Le réclamant doit fournir une liste détaillée de tous les paiements reçus et/ou crédits accordés, soit:
 - a) au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur ne sont pas liés.
 - b) au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur sont liés.